



À l'observation, cette mesure vise à éviter l'accumulation par le Trésor public, des arriérés des transferts de fonds à effectuer en direction des collectivités locales décentralisées.

Pour preuve, apprend-on dans le communiqué officiel ayant sanctionné le conseil de cabinet du 20 décembre dernier, alors que l'on est rendus en fin d'année, seul le fruit des impôts communaux des 1er et 2ème trimestres a été effectivement transféré aux collectivités locales décentralisées, pour un montant de 37 milliards de francs CFA. Cependant, au cours de l'année 2018, a souligné le ministre des Finances dans son exposé, les ministères sectoriels ont pu transférer aux communes et communautés urbaines, des crédits de l'ordre de 150 milliards de francs CFA.

Investir au Cameroun